

LES TRANSMISSIONS CIBLÉES

Objectifs

Identifier les informations nécessaires à transmettre, dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel

Renseigner les documents assurant la traçabilité des soins, permettant la continuité des soins, en appliquant les règles des transmissions ciblées

Prendre conscience de son rôle dans la transmission de l'information et des conséquences d'une mauvaise transmission

Programme

Intérêt des transmissions

Continuité du soin
Fonction des transmissions
Que transmettre

Rôle des différents intervenants

Responsabilités
Cadre législatif

Les transmissions ciblées

Documents utilisés et dossier de soins
Modalités d'écriture, organiser l'information concernant la personne soignée
Élaboration d'une liste de cibles fréquemment rencontrées

Public

Personnel soignant

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Échanges avec apports du vécu des participants
Simulations, exercices d'application et cas concrets

Intervenant

Infirmier DE formateur en IFAS

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Modalités de formation

intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

inter sur BORDEAUX

1 jour, 06 heures
① 05 février
② 25 novembre

350 € par participant

Contact

05-56-24-49-39
info@apdhes.fr

Référence

8.16.

Madame Monsieur

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Fonction :

Le cas échéant : n° ADELI : n° RPPS :

Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

E-mail :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. : Fax. :

E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) :

Désire participer à la formation suivante

INTITULÉ DE L'ACTION : **LES TRANSMISSIONS CIBLÉES**

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant
pris en charge par OPCA Budget de l'établissement le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 8 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(nom, qualité du signataire) :